CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E93489** **VALABLE JUSQU'AU** **04/04/2027**

ÉDITÉ LE 25/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/01/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 32 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST ETIENNE 539 789 966
Siret : 539 789 966 00014
Code NACE : 4333Z
Numéro caisse de congés payés : 1080227
Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-150013

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-150013

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : CARRELAGE MOSAIQUE LILIAN MANTEGNA

4 CHEMIN FAUBOURG DE LA CROIX
42000 SAINT-ETIENNE

Téléphone : 06 20 11 30 59 **Fax :**
Portable : 06 20 11 30 59
Responsabilité légale :
MANTEGNA LILIAN GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet :
E-mail : mantegna.lilian@bbox.fr

Effectif moyen : 7 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 907 516 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	7	24/01/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

25/09/2026 14:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.